



Nouméa, le 5 mars 2018

Monsieur le Ministre d'Etat,

Par la présente, nous appelons votre attention toute particulière sur la nécessité désormais urgente de doter la Nouvelle-Calédonie d'une Brigade de Protection des Familles (B.P.F) en zone gendarmerie, à l'instar de l'unité fonctionnelle basée à Nouméa qui accomplit un travail remarquable en matière de détection des violences, d'accueil des victimes et de prise en charge des auteurs des violences intrafamiliales et conjugales.

Par son expertise dans la gestion des interventions au sein de la cellule familiale comme dans la réponse judiciaire, la BPF dont nous disposons en zone police contribue efficacement à lutter contre l'ampleur du silence des victimes - des femmes dans l'immense majorité des cas - qui craignent si souvent de dénoncer les maltraitances qu'elles subissent.

Il nous faut en effet vous signaler que cette situation est particulièrement prégnante en Nouvelle-Calédonie où les victimes, pour des raisons notamment sociales et culturelles, préfèrent se taire et révèlent rarement au-delà de la sphère familiale, de la tribu ou du clan, les maltraitances endurées.

En outre, alors que vous avez récemment consenti à créer une brigade de prévention de la délinquance juvénile en province Nord, les missions d'une BPF en brousse apporteraient sans aucun doute un concours complémentaire fort utile à ces gendarmes, en fonction de la nature des affaires traitées et de la présence éventuelle de jeunes mineurs impliqués dans des violences intrafamiliales.

À l'appui de cette démarche, nous souhaitons vous interpellier sur le fait que les chiffres rendus publics en janvier dernier par votre ministère, dans son premier bilan statistique de l'insécurité et de la délinquance en 2017, sont absolument sans appel.

En 2017, les coups et blessures commis dans la sphère familiale ont atteint un niveau alarmant avec 3,9 victimes pour 1 000 habitants (contre 1,5/ 1 000 en métropole), soit une augmentation de +29% depuis 2015. Par ailleurs, les forces de sécurité ont enregistré un nombre très élevé de violences sexuelles perpétrées dans le cadre intrafamilial.

Enfin, à ces indicateurs préoccupants, nous devons également remémorer les résultats officiellement recensés par la dernière enquête statistique de l'INSERM en 2003 s'agissant des violences faites aux femmes, qui révélaient déjà à l'époque un taux de violences physiques et sexuelles 9 fois supérieur à celui de la métropole et un record absolu dans tout l'Outre-mer.

.../...

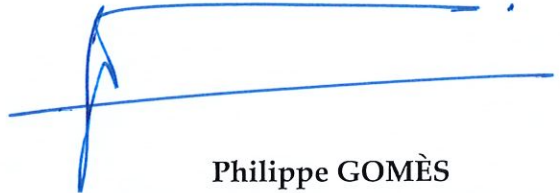
Cette même enquête établissait qu'à 87 %, les agresseurs étaient connus de la victime, la moitié d'entre eux étant issue du milieu familial.

Nous comptons sur votre vigilante attention pour que la présente démarche soit prise en considération.

Vous en remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.



Gérard POADJA
Sénateur de Nouvelle-Calédonie



Philippe GOMÈS
Député de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75 800 PARIS CEDEX 08

Copies à :

- *Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer*
- *Monsieur Thierry LATASTE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*